



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **20 mai 2026**

Objet : Désignation des représentant·es du Conseil municipal aux conseils d'école des écoles publiques ainsi qu'aux conseils des établissements publics locaux d'enseignement

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2026_20
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	36	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	2	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Marianne Dutheil - Monsieur Farid Hemidi -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat - Monsieur Jean-René Doaré - Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik
- Madame Lina Bassot - Madame Marie-Hélène Tiné -
Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Arthur Courant - Madame Pauline Pawlotsky

Avaient donné mandat :

Monsieur Christian Deguis à Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez
Madame Muriel Pomponne à Monsieur Antonio Oliveira

Etaient excusés :

Monsieur Patrick Rouchouse

Secrétaire de séance : Monsieur Naut en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026 à 15 h 05
Publié le 02/06/2026
ID : 092-219200466-20260601-DEL2026_20-DE



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 20 mai 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_20

Objet : Désignation des représentant·es du Conseil municipal aux conseils d'école des écoles publiques ainsi qu'aux conseils des établissements publics locaux d'enseignement

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121.20 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D.411-1 et D.411-2 ;

Considérant que chaque conseil d'école est composé, entre autres, de la Maire ou de sa ou son représentant ainsi que d'un·e conseiller·ère municipal·e désigné·e par le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉSIGNE comme suit les conseiller·ères municipaux·ales pour composer le conseil de chaque école :

École maternelle Fernand LÉGER	Michael GOLDBERG
École élémentaire Fernand LÉGER	Virginie APRIKIAN
Groupe scolaire Georges COGNROT	Christian DEGUIS
Groupe scolaire Paul LANGEVIN	Pauline DEMOURES
Groupe scolaire Henri BARBUSSE	Jean-Michel POULLE
Groupe scolaire Guy MOQUET	Jean-René DOARE
École maternelle Paulette NARDAL	Antonio OLIVEIRA
École élémentaire Paulette NARDAL	Pierre-François KOECHLIN
École maternelle Jean JAURES	Marine TESTE
École élémentaire Jean JAURES	Bertrand NAUT
École maternelle Paul VAILLANT COUTURIER	Farid HEMIDI

Article 2 : DÉSIGNE comme suit les conseiller-ères
composer le conseil d' établissement public local d'enseignement :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 092-219200466-20260601-DEL2026_20-DE

	Titulaires	Suppléant-es
Collège Paul BERT	Farid HEMIDI	Virginie APRIKIAN
	Muriel POMPONNE	Fatou SYLLA
Collège Henri WALLON	Vanessa GHIATI	Antonio OLIVEIRA
Lycée Louis GIRARD	Alain YELNIK	Philippe AMARIAT
	Vanessa GHIATI	Thomas FRANCOIS

Vote : la délibération est adoptée par 36 voix pour,
2 contre,
Madame Hélène Pruvost
0 abstention(s)

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr